

Je ne sais pas si la Chambre accepterait de permettre au député de poser sa question maintenant—

Des voix: D'accord.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'IMMIGRATION

LA DEMANDE DU STATUT D'IMMIGRANT REÇU PRÉSENTÉE PAR
M. STEVEN BADGER—L'URGENCE D'UNE DÉCISION DU
MINISTRE

M. Jake Epp (Provencher): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je remercie les députés de leur indulgence. J'aimerais rappeler au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration que son ministère a décidé récemment de refuser le statut d'immigrant reçu à M. Steve Badger, qui est étudiant à l'université du Manitoba. Comme le ministre le sait, Steve Badger est un nageur de niveau international qui voudrait représenter le Canada aux Jeux olympiques de 1976. Afin de réaliser son rêve, il a demandé le statut d'immigrant reçu au ministère de l'Immigration, il y a deux ans. Étant donné que ces deux dernières années, le ministre a rendu plus de 18,000 ordonnances ministérielles qui favorisaient des personnes non admissibles au statut d'immigrant reçu, peut-il garantir que si Steve Badger présente une demande à un bureau d'immigration canadien à l'extérieur du Canada, sa demande sera acceptée? Comme divers organismes de natation ont offert des emplois à Steve Badger, le ministère ne pourrait-il prendre une décision le plus vite possible à son sujet afin que ce sportif puisse représenter le Canada aux Olympiques, comme bon nombre de Canadiens le voudraient?

Des voix: Bravo!

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Malheureusement, il y a quelques malentendus. Steven Badger, nageur très connu, est un étudiant australien qui poursuit ses études au Canada. Il a été admis au Canada en tant que visiteur, car il avait un visa d'étudiant. Il a effectivement fait une demande—je ne suis pas certain que ce soit il y a deux ans—en septembre 1975 à San Francisco et, du fait qu'il est étudiant et qu'il n'avait pas les attestations nécessaires ou qu'il ne remplissait pas les conditions requises, on ne l'a pas autorisé à entrer dans notre pays.

La question essentielle est la suivante: il ne s'agit pas de savoir si M. Badger est immigrant reçu. Le Comité olympique m'a fait savoir qu'il devait être citoyen canadien et le fait de lui accorder le statut d'immigrant reçu, ce qui serait possible mais quelque peu délicat dans ces circonstances, ne lui permettrait pas de remplir cette condition. La loi sur la citoyenneté, que mon collègue le secrétaire d'État est chargé d'appliquer, exige toujours une période de résidence de cinq ans au Canada pour pouvoir devenir citoyen canadien. Même si le bill C-20 recevait sous peu la sanction royale, il n'en faudrait pas moins trois ans de résidence pour obtenir la citoyenneté.

Travaux de la Chambre

C'est là la première difficulté. La seconde est la suivante. D'après certains articles de presse, je crois savoir que le Comité olympique lui-même, dans le cadre de ses propres compétences, aurait trouvé que ses règlements autoriseraient ce qu'il appelle une commutation au sein du Commonwealth. M. Badger est en fait citoyen australien, membre du Commonwealth, et, à ce titre, il serait possible qu'il devienne membre de l'équipe canadienne de natation. Mais cela n'a absolument rien à voir avec l'immigration ou même la citoyenneté. C'est en fait une question qui doit être résolue par le Comité olympique international. Je n'ai d'ailleurs pas l'intention de m'attarder plus longuement sur la question de donner précipitamment le statut d'immigrant reçu ou la citoyenneté canadienne à un sportif dans l'espoir qu'il gagne une médaille d'or pour le Canada. C'est là une autre affaire, dont je n'ai même pas à parler, car l'autre question dont j'ai parlé rend tout commentaire superflu.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, le leader suppléant peut-il révéler à la Chambre quels seront nos travaux pour le restant de la semaine? Étant donné que le budget sera présenté mardi prochain, il pourrait peut-être aussi nous indiquer ce qui sera à l'ordre du jour la semaine prochaine.

M. Blais: Bien sûr, monsieur l'Orateur. Aujourd'hui est un jour réservé à l'opposition, bien entendu, et nous étudierons le crédit n° 1 de l'agriculture. La journée de demain sera également réservée à l'opposition; on apprendra plus tard cet après-midi, de la manière habituelle, sur quoi elle portera; ce sera au tour de l'opposition de nous révéler ses intentions.

En ce qui concerne la semaine prochaine, lundi est évidemment jour de congé et, mardi, nous étudierons le bill C-84 jusqu'à 8 heures, heure de l'exposé budgétaire. Mercredi, nous reviendrons à l'étude du bill C-84. Jeudi est le premier des jours réservés pour le débat sur le budget, qui se poursuivra le mercredi 2 et le jeudi 3 juin; le premier vote sur le budget aura lieu à 5 h 45 de l'après-midi le 2 juin. Le débat sur le budget se poursuivra alors le mardi 8, le mercredi 9 et le jeudi 10 de la semaine suivante, les votes ayant lieu à 9 h 45 le 8 juin et à 9 h 45 le 10 juin.

● (1520)

Je puis indiquer à la Chambre que le gouvernement souhaite poursuivre l'étude du bill C-84 avec toute la diligence voulue afin d'avoir du temps supplémentaire, espérant que, si l'opposition est d'accord, nous prolongerons bientôt les heures de session afin de passer à la deuxième lecture du bill, puis de le renvoyer au comité et d'étudier le rapport qu'il en aura fait, ce qui nous permettrait de prendre notre congé d'été à un moment convenable.